



Communiqué de presse
Jeudi 20 février 2025

Appel à témoignage concernant Louis Mouren

La Compagnie de Jésus (les jésuites) lance un appel à témoignage concernant Louis Mouren (décédé en 1985), jésuite, fondateur-responsable de l'association « Les liens brisés ».

Cette association avait pour objet de « faciliter, par tous moyens appropriés et notamment par la formation professionnelle, le reclassement social et familial d'enfant abandonnés ou moralement délaissés, notamment de jeunes délinquants ». De 1954, année de sa création, jusqu'au milieu des années 80, plus de 1500 enfants ont été pris en charge par l'association.

Fin 2021, la cellule Écoute et prévention des abus des jésuites a reçu le témoignage d'une personne victime, M. Tran Van, relatant des faits d'attouchement, d'agressions sexuelles et de viol commis par Louis Mouren, entre 1967 et 1971, alors qu'il était âgé de 13 à 17 ans ; témoignage qu'il a confirmé en juin 2022 à la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR).

Celui-ci rapporte que Louis Mouren sélectionnait de jeunes orphelins, notamment dans l'orphelinat des sœurs de Saint-Vincent de Paul, situé 10 rue de Lorraine à Saint-Germain en Laye, qu'il les plaçait dans des écoles (école Saint-Euverte à Orléans, collèges Saint-Nicolas de Vaugirard et Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux...) et finançait leur scolarité.

Les faits relatés ont eu lieu, la première fois, dans la Maison du 42 rue de Grenelle qui abritait, à l'époque, la plus grande communauté jésuite de Paris, puis à l'école Saint-Euverte à Orléans.

L'association « Les liens brisés », fondée en 1954, était domiciliée à Paris, initialement au 42 rue de Grenelle, puis 15 rue Linné, et enfin au 42 rue Notre-Dame de Lorette jusqu'à sa dissolution en 2013.

Nous exprimons notre honte face aux faits odieux relatés par M. Tran Van auprès de notre cellule et dans l'ouvrage collectif « Quand le diable a revêtu l'habit » publié aux éditions Karthala (2024). Ils montrent comment un prêtre a pu profiter de sa position d'autorité pour commettre des crimes sexuels et de la position de vulnérabilité d'une mère et de son enfant qui lui faisaient entière confiance. Ils illustrent l'incapacité des supérieurs de Louis Mouren à empêcher ces abus.

Un appel à témoignage a été publié sur le site jesuites.com le 17 mars 2023. Nous lançons aujourd'hui cet appel par voie de presse, pour permettre à d'autres personnes victimes de se faire connaître auprès de notre cellule Écoute et prévention des abus et/ou de la Commission Reconnaissance et Réparation.

Cet appel à témoignage fait suite au protocole signé à l'issue du parcours de reconnaissance et de réparation via la CRR entre M. Tran Van et la Province jésuite EOF.

Liens complémentaires :

- [Où en sont les jésuites concernant les abus ?](#)
- [Appels à témoignages.](#)

Pour entrer en contact avec la cellule de la Province EOF :

- Courriel : ecoute.abus@jesuites.com
- Cellule Écoute et prévention des abus – 42 bis rue de Grenelle – 75007 Paris – France

Pour entrer en contact avec la CRR, Commission Reconnaissance et Réparation :

- Adresse : <https://www.reconnaissancereparation.org/>
- Téléphone : 09 73 88 25 71

Pour entrer en contact avec M. Tran Van :

- Courriel : lesliensbrises@proton.me

Contact presse

Province jésuite d'Europe Occidentale francophone :

Anne Keller, communication@jesuites.com, 06 10 23 74 37